



## reduction primes, modification taux horaires

Par **donmario**, le **19/08/2009** à **11:53**

bonjour, je suis rentré en cdi dans ma société en juin 2008 avec un taux horaires défini ainsi qu'une prime de grue à 150 euros. En janvier 2009 mon poste change mais pas ma prime de 150e. Or en juillet 2009 ma prime passe à 80e sans m'avertir, de plus celle-ci après réduction est intégrée au taux horaires.

Je n'ai pas signé l'accord de modification du taux, n'ayant pas eu le détail de calcul; mais mon taux horaire à quand même été modifié.

Que puis-je faire si vous plaît.